



Procès-verbal
Conseil municipal
10 Janvier 2024
à 18 H 00

Nombre de membres en exercice : 26

Nombre de membres présents : 20

Quorum : 14

Nombre de votants : 25

Date de convocation : 05/01/2024

Lieu de séance : Salle Henry DUNANT

Président de séance : M. BOLVIN Jean-Michel, Maire

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, Mme BLANDINEAU Annette, M. BRUNO Thierry, Mme CHARRANNAT Corinne, Mme CHASTEL Ita, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme GODREAU Sandrine, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, M. LABBÉ Hervé, Mme LACOUR Isabelle, M. MICHELET Philippe, Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane, M. PAUL-HAZARD Michel, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, Mme WILLAUME Francine.

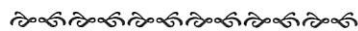
Absents excusés :

Mme CAILLETEAU Muriel a donné pouvoir à Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane
M. DEMESSEMAKERS Olivier a donné pouvoir à Mme CHARRANNAT Corinne
M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme GODREAU Sandrine
Mme PIVETEAU Béatrice a donné pouvoir à Mme LACOUR Isabelle
Mme VRILLAUD Bernadette a donné pouvoir à Mme HERAUD Murielle

Absent :

M. VIGIER Pascal

Secrétaire de séance : M. LABBÉ Hervé



Ordre du jour

Administration Générale

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2023
2. Approbation du RPQS du Syndicat d'Eau Potable du Sud-Charente
3. Création d'une commission pour les Marchés à Procédure Adaptée
4. Désignation de membres pour intégrer le réseau "Elus pour Agir" dans le cadre de la transition énergétique et de la transition écologique

Finances

5. Autorisations budgétaires spéciales

Ressources Humaines

6. Création d'un poste d'adjoint administratif territorial
7. Création d'un poste d'adjoint technique territorial

Complexe Sportif

8. Rénovation de l'aire couverte : lancement d'une consultation pour le recrutement d'un maître d'œuvre
9. Zone nature de la Tude : recrutement d'un maître d'œuvre pour le dépôt du permis d'aménager
10. Zone nature de la Tude : acquisition de parcelles appartenant à Mme LABORDE

Bâtiments Communaux

11. Création des vestiaires aux ateliers communaux : demande de DETR-DSIL

Questions diverses

Début de la séance à 18 h 00

- ❖ M. le Maire énonce les pouvoirs.
- ❖ M. Hervé LABBÉ est désigné secrétaire de séance.

Administration Générale

[Approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2023](#)

M. Hervé LABBÉ précise que deux mots manquent en page 10. Ils seront rajoutés.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide ce compte-rendu.

Décision du conseil municipal		
Pour : 25	Contre : 0	Abstention : 0

[Présentation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service d'eau potable du Sud Charente pour l'année 2022](#)

M. Philippe MICHELET rappelle que le territoire desservi est de 9 services qui correspondent à 9 collèges. En 2022, le service d'eau potable a desservi 19 303 abonnés pour 40 573 habitants.

Production et prélèvement : Le prélèvement était de 3 309 239 m³, l'importation de 148 088 m³, le volume mis en distribution de 2 630 594 m³. Les pertes s'élevaient à 625 441 m³. La consommation comptabilisée est de 1 926 621 m³. Il expose que dans les pertes, il y a les consommations sans comptage, estimées à 4 290 m³, comme les bouches à incendie ainsi que les volumes de service (rinçage, nettoyage de châteaux d'eau ...).

Le tarif moyen pondéré du nombre d'abonnés sur la base du tarif du 1^{er} janvier 2023 pour une facture de 120 m³, toutes taxes comprises, sur le périmètre du syndicat, est de 2,85 € soit une facture moyenne pondérée au nom de l'abonné de 341,40 €.

Il précise que le tarif moyen du montmorélien est à 2,76 € et qu'il est inférieur à d'autres collèges, mais qu'en 2026 tout sera lissé.

En ce qui concerne la qualité de l'eau, il expose qu'au trou de Gabard, il y a toujours des traces d'atrazine. Il précise que cela n'a eu aucun impact pour les montmoréliens puisque l'on est passé tout de suite sur le forage d'Aignes. La turbidité est le point noir du trou de Gabard et fait partie des urgences du syndicat des eaux. Il rappelle qu'une usine a été construite pour traiter ces problèmes.

Le rapport, fait par Charente Eaux, précise que l'eau est sans risque pour la santé.

Une non-conformité bactériologique est observée, sortie du Gurat, mais le taux de conformité est de 97,37 %.

Une nouvelle usine a été réalisée afin de traiter les pesticides et la turbidité et presque terminée. Il y a quelques problèmes au niveau des rejets dans la rivière à régler.

En conclusion, l'eau distribuée est de bonne qualité pour les autres paramètres et elle peut être consommée par tous.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, prend acte de ce rapport

Création d'une commission pour les Marchés A Procédure Adaptée

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'au cours de la séance du 3 juin 2020, une Commission d'Appel d'Offres avait été élue.

Cette commission est en charge de l'analyse des offres et de l'attribution des marchés publics en procédure formalisée. Ses membres sont élus lors d'une séance du conseil municipal.

Sous les seuils européens (5 millions et demi), l'intervention de la CAO n'est pas obligatoire. Les marchés passés en procédure adaptée peuvent facultativement être soumis à l'avis de la CAO ou d'une commission des marchés librement composée par le conseil municipal. Quelle que soit la formation collégiale convoquée elle pourra seulement donner un avis sur le choix du ou des candidats mais elle ne pourra pas attribuer le marché. Elle n'aura ainsi qu'un rôle consultatif.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de créer cette commission MAPA, composée du Maire et de son représentant ainsi que de 3 titulaires et 3 suppléants, pour analyser les offres dans le cadre des marchés à procédure adaptée et émettre un avis sur le ou les candidats à retenir.

Monsieur le Maire demande s'il est possible que la commission MAPA soit composée des mêmes membres que la CAO. Il lui est précisé que dans la délibération de composition de la CAO, son représentant n'a pas été identifié.

Il propose donc que les mêmes membres de la CAO composent cette commission MAPA et demande à ce qu'un membre du conseil municipal se propose à être son représentant.

Les membres de la CAO sont :

Président : M. le Maire

Titulaires : M. Jean-Jacques PUYDOYEUX, Mme Christine VALEAU LABROUSSE, M. Jérôme DESBROSSE

Suppléants : M. Bernard HERBRETEAU, M. Philippe MICHELET, Mme Béatrice PIVETEAU.

M. Thierry BRUNO se propose d'être le représentant de M. le Maire.

M. Jérôme DESBROSSE précise que cela concerne les marchés publics comme il va y en avoir pour l'aire couverte entre autres. Il demande s'il ne serait pas plus judicieux de faire des commissions par projet, avec des membres impliqués dans le projet.

M. Jean-Jacques PUYDOYEUX expose que sur le syndicat CALITOM, la commission des marchés publics n'est pas composée des membres qui ont travaillé sur le projet afin de respecter une neutralité complète.

M. Philippe MICHELET précise que dans une CAO, seuls les titulaires sont présents et que les suppléants ne sont convoqués qu'en cas de d'absence d'un titulaire.

Il est précisé qu'il n'y a pas de textes régissant la commission MAPA et que seule la CAO est réglementée dans le code de la commande publique.

M. Michel PAUL-HAZARD rappelle que lors d'une consultation des critères sont établis au préalable pour évaluer les candidats et que la commission analyse les candidatures au regard de ces critères.

Mme Christine VALEAU LABROUSSE expose que les commissions ont en charge de travailler sur les documents de consultation (CCAP, CCTP) et qu'ensuite, les membres de la CAO ou de la MAPA analysent le respect du cahier des charges avant soit d'attribuer un marché dans le cadre d'un appel d'offres, soit d'émettre un avis dans le cadre d'un marché à procédure adaptée.

Il est rappelé aux membres du conseil municipal que c'est le montant estimatif du marché qui détermine le choix de passation du marché, en fonction des seuils.

M. Jérôme DESBROSSE énumère les projets qui nécessiteront une consultation, à savoir, la Zone Nature de la Tude, l'aire couverte, la Zone Tennis et la Place de St Amant.

Les membres du conseil municipal décident de créer une commission MAPA générale pour l'ensemble des projets dont les membres seront :

Président : M. le Maire, représentant : M. Thierry BRUNO

Titulaires : M. Jean-Jacques PUYDOYEUX, Mme Christine VALEAU LABROUSSE, M. Jérôme DESBROSSE

Suppléants : M. Bernard HERBRETEAU, M. Philippe MICHELET, Mme Béatrice PIVETEAU.

Décision du conseil municipal		
Pour : 25	Contre : 0	Abstention : 0

Désignation de membres pour intégrer le réseau "Elus pour Agir" dans le cadre de la transition énergétique et de la transition écologique

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la création d'un réseau, baptisé « Elus pour Agir », a été lancé le 21 novembre dernier lors du salon des Maires et des Collectivités Locales, par la Ministre de la Transition énergétique, Agnès Pannier-Runacher et le Ministre de la Transition écologique et de la cohésion des territoires, Christophe Béchu.

Avec ce réseau, l'ADEME propose aux élus locaux volontaires (élus de commune, d'intercommunalité, ou bien des conseillers régionaux ou départementaux) un accompagnement sur mesure pour leur apporter des clefs pour mieux décrypter la Transition écologique et énergétique, et faire le lien entre les grands concepts et la réalité concrète de la vie de leur territoire, grâce aux outils, guides, méthodologies... et un accès privilégié aux ressources et experts de l'ADEME, et ainsi pour mieux éclairer et enrichir les débats et réflexions dans chacun de leur conseil municipal et communautaire.

L'objectif est d'animer une communauté dans chaque région, constituée d'élus qui s'engagent moralement à consacrer un peu de leur temps (1j par an et 2h tous les 3 mois) sur le sujet. Ce réseau permettra à la fois de partager l'expertise de l'ADEME mais aussi de la nourrir grâce aux remontées du terrain.

M. Jérôme DESBROSSE et M. Jean-Jacques PUYDOYEUX sont volontaires pour intégrer ce réseau.

Finances

Autorisations Budgétaires Spéciales

Mme Christine VALEAU LABROUSSE rappelle, que comme chaque début d'année, avant le vote du budget, des autorisations budgétaires spéciales peuvent être votées à la hauteur de 25 % des dépenses d'investissement inscrites au budget de l'année précédente, donc là en l'occurrence le Budget 2023 afin de permettre de payer les factures d'investissement sur le 1er trimestre, avant le vote du budget 2024 aux alentours du 10 avril.

Ont été repris, chapitre par chapitre, les montants inscrits au BP 2023, augmentés des crédits inscrits en décisions modificatives en 2023 donnant ainsi le montant à prendre en compte sur lequel on applique 25 %.

Elle précise à M. le Maire que les restes à réaliser ne sont pas pris en compte.

La proposition des crédits à ouvrir à ce titre est ainsi déclinée :

Chapitre ou opération	BP 2023	DM 2023	Montant à prendre en compte	Crédits pouvant être ouverts
Op 103 Place St Amant	813 240,00 €		813 240,00 €	203 310,00 €
Op 107 – Mairie St Amant	10 912,00 €		10 912,00 €	2 728,00 €
Op 269 Voirie	67 700,00 €	1 632,00 €	69 332,00 €	17 333,00 €
Op 368 Outillage	12 298,29 €	- 8 850,00 €	3 448,29 €	862,07 €
Op 373 Equipements div	9 660,00 €	2 464,00 €	12 124,00 €	3 031,00 €
Op 383 Eglise	74 000,00 €		74 000,00 €	18 500,00 €
Op 396 Matériel Outillages	14 546,00 €		14 546,00 €	3 636,50 €
Op 397 Panneaux signal	20 600,00 €	440,00 €	21 040,00 €	5 260,00 €
Op 401 SDF Montmoreau	46 520,00 €	923,00 €	47 443,00 €	11 860,75 €
Op 404 Atelier	82 040,00 €		82 040,00 €	20 510,00 €
Op 406 Mairie Montmoreau	93 739,00 €		93 739,00 €	23 434,75 €
Op 407 Tennis	720 068,40 €		720 068,40 €	180 017,10 €
Op 408 Voie Verte	469 005,00 €		469 005,00 €	117 251,25 €
Op 409 Parcours Sportif	26 880,00 €		26 880,00 €	6 720,00 €
Op 411 Aire couverte	835 200,00 €		835 200,00 €	208 800,00 €
				823 254,42 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve cette proposition.

Décision du conseil municipal		
Pour : 25	Contre : 0	Abstention : 0

Ressources humaines

Création d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial

Mme Christine VALEAU LABROUSSE expose au conseil municipal qu'un contrat à Durée Déterminée pour accroissement temporaire de travail avait été signé du 11 avril 2023 au 10 octobre 2023 puis du 11 octobre 2023 au 10 avril 2024 afin de permettre une ouverture plus large des permanences pour la gestion des titres sécurisés et de porter appui au service de la bibliothèque.

Eu égard aux besoins de la collectivité, il est proposé de pérenniser cet emploi en créant un poste statutaire d'Adjoint Administratif territorial à compter du 11 avril 2024.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve cette création de poste statutaire à temps complet.

Décision du conseil municipal		
Pour : 25	Contre : 0	Abstention : 0

Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial

Mme Christine VALEAU LABROUSSE expose au conseil municipal qu'un contrat à Durée Déterminée pour accroissement temporaire de travail avait été signé du 11 avril 2023 au 10 juillet 2023 puis du 11 octobre 2023 au 10 avril 2024 afin de renforcer l'équipe technique de la commune.

Eu égard aux besoins de la collectivité, il est proposé de pérenniser cet emploi en créant un poste statutaire d'Adjoint Technique Territorial à compter du 11 avril 2024.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve cette création de poste statutaire à temps complet.

Décision du conseil municipal		
Pour : 25	Contre : 0	Abstention : 0

Monsieur le Maire précise que ces deux agents ont donné entière satisfaction et se sont bien intégrées aux équipes

Complexe sportif

Rénovation de l'aire couverte : lancement d'une consultation pour le recrutement d'un maître d'œuvre

M. Jérôme DESBROSSE expose, qu'afin de concrétiser le projet de rénovation de l'aire couverte, il est nécessaire de procéder au recrutement d'un maître d'œuvre. Il rappelle que la SPL GAMA avait fait un certain nombre de propositions sur les différents projets communaux, permettant ainsi de voir les éléments financiers et qui ont amené à choisir le lancement d'une consultation pour le recrutement d'un maître d'œuvre dans le cadre de la rénovation de l'aire couverte.

La consultation concernera la prestation suivante : maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'aire couverte.

Le titulaire se verra confier une mission de base, étendue aux études d'exécution :

- Esquisse (ESQ),
- Avant-projet sommaire (APS),
- Avant-projet définitif (APD),
- Études de projet (PRO),
- Assistance aux contrats de travaux (ACT) comprenant les quantitatifs ainsi que la rédaction des pièces administratives du DCE (CCAP, AE et RC),
- Études d'exécution totales (EXE Totales) (excepté pour le choix et l'agencement du mobilier),
- Direction de l'exécution du ou des contrats de travaux (DET),
- Assistance au maître d'ouvrage à la réception et la période de parfait achèvement (AOR).

Il est rappelé que :

- la part de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux a été estimée à 696 000 € HT
- les subventions obtenues pour cette opération : DETR 2023 : 243 600 € et Département : 175 000 €, soit 60% de financement accordés sur ce projet.

L'ATD rédige les documents nécessaires à cette consultation.

M. Jérôme DESBROSSE précise que le service instructeur du permis de construire précisera les obligations à respecter dans le cadre de ces travaux.

Zone nature de la Tude : recrutement d'un maître d'œuvre pour le dépôt du permis d'aménager

M. Jérôme DESBROSSE expose qu'afin de déposer le permis d'aménager du projet de Zone nature de la Tude, il est nécessaire de procéder au recrutement d'un architecte. L'estimation du montant de la maîtrise d'œuvre permet de recourir à la passation d'un marché sans publicité ni mise en concurrence, puisqu'elle est inférieure à 40 000 €.

La prestation demandée est la suivante : maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du pré du Moulin.

Le titulaire se verra confier une mission de base, étendue aux études d'exécution :

Esquisse (ESQ),

Avant-projet sommaire (APS),

Avant-projet définitif (APD),

Études de projet (PRO),

Dossier de consultation des entreprises (DCE)

Assistance aux contrats de travaux (ACT)

Direction de l'exécution du ou des contrats de travaux (DET),

Assistance aux opérations de réception (AOR).

Il est proposé de faire appel au Cabinet Log Extramuros pour un montant de 15 000 € HT, soit 18 000 € TTC.

Il est rappelé que :

- la part de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux a été estimée à 414 820 € HT.

Une consultation sera lancée pour la réalisation de ces travaux.

- les subventions obtenues pour cette opération : Région : 170 529 € et Géotec : 5 000 €, soit 42% de financement accordés sur ce projet.
- Une participation de la Coop Super U , Gamm Vert et le Crédit Agricole est envisagée pour la réalisation d'une passerelle entre la Zone Nature et la Zone commerciale.
- Une subvention du Département est escomptée au titre des zones naturelles.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve cette proposition

Décision du conseil municipal		
Pour : 25	Contre : 0	Abstention : 0

Zone nature de la Tude : acquisition de parcelles appartenant à Mme LABORDE

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de la mise au point de cette acquisition dans le cadre d'une cohérence dans le projet de la Zone Nature.

M. Jérôme DESBROSSE commente le plan projeté qui montre l'emprise foncière de la commune dans le cadre du projet de la Zone Nature de la Tude.

M. Jean-Jacques PUYDOYEUX rappelle l'intérêt d'acquérir ces parcelles au titre de la biodiversité.

Il s'agit d'un bois où se trouve un ancien abattoir.

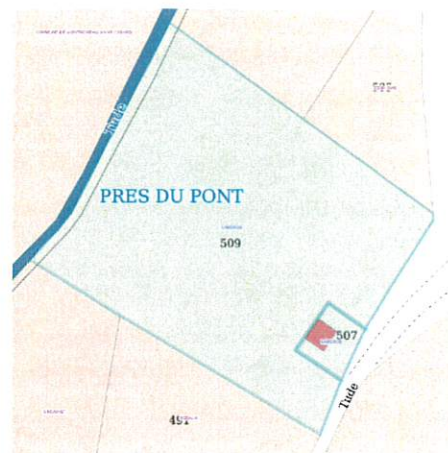
M. Jérôme DESBROSSE rappelle que lors de la séance du 1er mars 2023, le conseil municipal décidait de se porter acquéreur des parcelles 294 F 507 et 294 F 509 situées en bord de Tude et appartenant à Mme LABORDE Marie-Anne.

Son fils, Monsieur LABORDE, approuve la proposition du conseil municipal, pour le prix proposé, soit 2 485 € net vendeur, frais de notaire à la charge de la commune. Le notaire retenu est Maître FAULCON et un bornage n'est pas nécessaire.

M. Jérôme DESBROSSE précise que cela va permettre d'augmenter l'emprise foncière de la zone naturelle et d'accentuer ce véritable atout de la commune.

Il en profite pour remercier ceux qui ont fait la démarche pour permettre cette acquisition : M. Bernard HERBRETEAU et Mme Cathy SEGUIN.

Une délibération doit désormais être prise par le conseil municipal pour acter les modalités de ventes énoncées ci-dessus.



Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve cette proposition.

Décision du conseil municipal		
Pour : 25	Contre : 0	Abstention : 0

Monsieur le Maire précise que pour la cohérence du projet, il est important de procéder à cette acquisition.

Un point financier est fait sur l'aire de fitness qui est autour du parcours sportif. Ce parcours part du stade et va dans la Zone Nature et en fait le tour.

Les agrès ont été achetés mais ne sont pas encore installés mais vont l'être aux beaux jours. La signalétique est en cours et s'avère pour le moment être moins chère que l'estimation qui en avait été faite. Il reste à réaliser l'aire de fitness. Il s'agit d'une zone rectangulaire de 12 mètres par 6 et la matière est un caoutchouc souple qui permet à tous les sportifs de faire leurs échauffements et/ou leurs étirements. Ce projet permet de satisfaire tous les clubs sportifs de l'AJM, d'une part, et tous les adeptes du sport, d'autre part.

Le chiffrage a été refait puisqu'il datait un peu (9 212 € pour la plateforme et 2 400 € pour l'aire).

Ce projet devrait être finalisé d'ici la fin de l'année.

Une subvention a été accordée par l'ANS à hauteur de 20 000 €

Cette aire sera installée face aux tribunes naturelles qui seront réalisées en contrebas du terrain de padel, face aux anciens vestiaires.

M. Hervé LABBÉ précise que l'idée était également que cet espace serve aux écoles, quand il y a des spectacles notamment ou d'autres manifestations.

M. Jérôme DESBROSSE informe que suite aux inondations une petite partie du revêtement, derrière le stade annexe s'est dégradée sur 15 mètres, à l'endroit où se trouve une butée de terre entre la Tude et le stade. Il explique que cette butée concentre l'eau dans un espace restreint et un ravinement s'est opéré sur 15 mètres. Des travaux de remontée de terre vont être réalisés pour que le gravillon parte moins.

M. Michel PAUL-HAZARD se demande si les agrès vont résister, quant à eux, aux inondations. M. Jérôme DESBROSSE précise que les agrès ont été choisis en acier inoxydable à 100 % et les socles seront en béton. Il ajoute qu'il n'y a pas de courant aux endroits où ils seront installés.

Bâtiments communaux

Création de vestiaires aux ateliers communaux : demande de DETR-DSIL

M. Bernard HERBRETEAU expose que le Permis de Construire des Vestiaires aux ateliers municipaux a été accordé par arrêté du 12 décembre 2023. Il rappelle que l'historique de ce projet (zone inondable, rehaussement du bâtiment de 20 cm, puis de 49cm, prise en compte de l'accessibilité en raison de la rehausse demandée).

Il précise également que toutes ces modifications impactent l'enveloppe financière initiale.

Suite à l'avis favorable enfin donné, le Maître d'oeuvre a alors refait un devis estimatif prévisionnel en tenant compte de ces modifications ainsi qu'en actualisant les prix qui dataient de deux ans, ce qui a permis à la collectivité de déposer une demande de DETR et DSIL, dont la date limite était le 31 décembre 2023.

Une délibération est nécessaire pour compléter ce dossier.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur les termes du projet de délibération transmis à la Préfecture :

Le conseil municipal est informé que la construction des vestiaires aux ateliers municipaux a fait l'objet d'une autorisation d'urbanisme en date du 12 décembre 2023. Le Maître d'oeuvre a établi un avant projet définitif chiffré. Outre ses honoraires, une étude de sol devra être réalisée et un coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé devra être recruté dans le cadre de la réalisation de ces travaux.

Le coût total du projet est estimé à 149 000 € HT.

Le plan prévisionnel de financement pourrait être décliné ainsi qu'il suit :

Coût du projet :	149 000,00 € HT
DETR (35 %)	52 150,00 €
DSIL (35%)	52 150,00 €
Fonds propres (30%)	44 700,00 €

Le conseil municipal est informé que le dossier de demande de subventions DETR et DSIL a été déposé le 28 décembre 2023 sur la plateforme correspondante et devra être complété par la délibération approuvant le plan de financement.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve cette proposition.

Décision du conseil municipal		
Pour : 25	Contre : 0	Abstention : 0

M. Bernard HERBRETEAU précise qu'il est envisagé de démarrer les travaux pour l'été et que le projet devrait être fini pour la fin de l'année.

Questions diverses

- M. Bernard HERBRETEAU informe le conseil municipal qu'il a relancé certaines entreprises sur des travaux qui avaient été commandés (les crépis du local d'Aignes, les travaux dans le bâtiment acquis à St Eutrope, les travaux à l'Eglise de St Cybard,). Il ajoute que les travaux de démolition de la grange pour accéder à la station d'épuration viennent de commencer. Un état des lieux a été fait et des photos prises, en raison de la crainte d'un propriétaire de voir son mur, attenant à la grange, s'effondrer à cause de cette démolition. Il précise que les deux murs ne sont pas imbriqués. Ces travaux devaient initialement être faits en régie mais, par sécurité, il semble plus prudent de les faire réaliser par un professionnel. Il précise à Mme Christine VALEAU LABROUSSE que l'entreprise qui doit réaliser la fermeture des ateliers (devis signé de 2022) a également été relancée. Il ajoute que pour le bâtiment de St Eutrope et le hall d'entrée de la salle des fêtes, un devis de maîtrise d'oeuvre a été demandé à Mme SALVADO, Architecte.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal du problème de zinguerie à St Amant. M. Bernard HERBRETEAU expose que les agents communaux ont profité de la nacelle (dans le cadre du nettoyage des caméras) pour regarder l'état du chéneau. Dès que l'humidité sera partie, ils boucheront provisoirement avec du silicone afin que l'eau tombe moins sur le mur et il faudra envisager le changement du chéneau (qui est posé sur le mur). Monsieur le Maire en profite pour indiquer que ce sont des travaux qui coûtent cher, qui ne se voient pas mais qui sont indispensables.
- M. Bernard HERBRETEAU expose qu'à la salle des fêtes d'Aignes, le toit terrasse qui raccorde la salle des fêtes avec les cuisines s'est fissuré, provoquant ainsi une fuite dans la salle. Un rendez-vous avec l'architecte qui avait suivi les travaux est programmé pour jeudi soir (11 janvier 2024) afin d'avoir recours à la garantie décennale de l'entreprise.
- M. Jean-Jacques PUYDOYEUX informe le conseil municipal que le Permis d'Aménager de la Place de St Amant a été redéposé en début de semaine. Il ajoute qu'une analyse des arbres a été refaite (il avait été demandé que ce soit revu deux ou trois ans avant, notamment au niveau de la taille). Il y a nécessité d'élaguer et cela sera réalisé courant février (avant que la sève remonte). Des devis ont été demandés par Mme Cathy SEGUIN. Les branches qui seront coupées seront broyées par les agents communaux pour atténuer le coût. Il précise que ces arbres sont en bon état mais qu'ils commencent à vieillir, l'un d'entre eux se creuse à l'intérieur et la présence d'un champignon a été détectée. Il nous est toutefois interdit de supprimer cet arbre, dans la mesure où ces arbres sont classés. Mme Murielle HERAUD demande s'il n'y a pas de possibilité de traiter cet arbre. Du fait que le champignon est à l'intérieur, il n'existe pas de moyen d'intervenir. Mme Myriam HUGUET précise qu'elle pensait que la commune n'avait pas le droit de les tailler. M. Jean-Jacques PUYDOYEUX explique qu'ils vont l'être en fonction du rapport de l'ONF, avec reprise d'une coupe arrondie par un élagueur professionnel.
- Monsieur le Maire s'interroge sur la maison qui s'écroule à côté de l'ancienne boulangerie. M. Bernard HERBRETEAU expose qu'une réponse est attendue de la part des notaires qui avaient indiqué que ce bâtiment pourrait revenir à la commune, du fait qu'il est un bien sans maître. Les dates devaient être revues pour constater la durée réelle de l'absence de propriétaire de ce bien.
- La commune a été reconnue en catastrophe naturelle en raison de la sécheresse (8 bâtiments sont concernés)
- M. Jérôme DESBROSSE commente les photos prises lors de la plantation des portes greffes dans le Parc des Mirandes par les agents communaux. Il en manque 7. Des systèmes de protection ont également été mis en place. Il félicite vivement le travail réalisé par les agents.
- Monsieur le Maire rappelle que la cérémonie des vœux aura lieu vendredi 12 janvier 2024. Il a rencontré M. Bertrand MERCADÉ, à ce titre, pour que la manifestation soit animée. Un déroulé permanent sur les réalisations sera projeté sur deux écrans. La cérémonie se déroulera en deux parties (les vœux classiques et la remise des récompenses). Mme Murielle HERAUD expose que la remise des médailles se fera comme chaque année. Les Présidents des associations remettront les médailles aux personnes qu'ils ont choisies de mettre à l'honneur et la remise des trophées sera réalisée par Monsieur le Maire et Mme Murielle HERAUD. Sont prévues 29 médailles (dont 1 remise à 15 élèves du collège) et 4 trophées. Pour le vin d'honneur, sont prévues pizzas et galettes
- Mme Sandrine GODREAU remercie toutes les personnes qui ont participé à l'après-midi récréatif des anciens du 16 décembre 2023 et demande si les membres du conseil ont eu des remontées de cette manifestation. Le spectacle a semblé long pour certains. Il est exposé que dans les colis, la bouteille de vin n'était pas présente. La distribution a été chaotique en raison d'un manque d'écart entre les communes et il aurait été judicieux d'informer les invités au début. La dépense totale a été de 200 € pour le chanteur et 16,95 par colis augmenté par les boissons servies et les tartes. Monsieur le Maire précise qu'il y a 700 personnes de plus de 70 ans dans la commune. Mme Myriam HUGUET souhaiterait qu'un ratio par habitant soit fait. Mme Sandrine GODREAU signale qu'il reste 15 colis (pour les + de

80 ans) non distribués sur la commune de Montmoreau et demande de l'aide pour la distribution. La liste est à consulter auprès de Mme Martine DETRAZ.

- Mme Isabelle LACOUR informe que l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Montmoreau relance son dîner dansant, qui n'avait plus lieu depuis 10 – 12 ans. Il se déroulera le 10 février 2024. Les inscriptions sont ouvertes.
- M. Thierry BRUNO informe que le conseil municipal est invité à la galette du Comité d'Animation de St Eutrope dimanche 14 janvier 2024 à 15 h00.
- M. Jean-Jacques PUYDOYEUX demande si une date est fixée pour les fauchages. M. Thierry BRUNO précise qu'en raison de la situation climatique peu favorable aux fauchages, ils n'ont pas pu être réalisés. La 3^{ème} coupe (en option) ne sera donc pas faite.

Fin de la séance 19h30



Le Maire,

Jean-Michel BOLVIN

Le Secrétaire de séance,

Hervé LABBÉ

Procès-Verbal approuvé par les membres du conseil municipal
lors de la séance du 7 février 2024